

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 Novembre 2022

Objet

N° 22/05/11

CONTRAT
DEPARTEMENTAL
D'AVENIR ET DE
SOLIDARITE 2022

*

TRANSFERT DE LA
DEMANDE DE
SUBVENTION DE
REHABILITATION DES
LOCAUX VERS
L'AMENAGEMENT DE
LA PORTE D'ENTREE DU
VALLON DE BERARD

Présents : Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés : Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne ALVARD

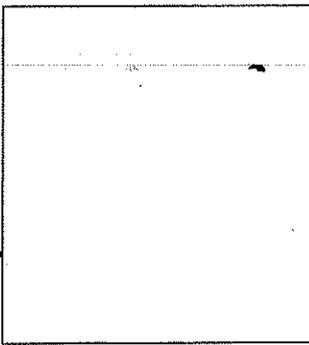
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mai 2019 N°19-04-07 concernant une demande de subvention pour la réhabilitation de bâtiments publics dans le cadre du Contrat Départemental d'avenir et de solidarité 2022.

Il est proposé au conseil municipal de transférer cette subvention établi pour un montant désormais de 50 000€. En effet dans la globalité de l'opération de réhabilitation de la « porte d'entrée du vallon de Bérard » il était envisagé d'installer dans d'anciens locaux d'ordures ménagères, des toilettes publiques et un arrêt de bus. Cependant au vu des coûts afférant à cette réhabilitation de locaux et à la nouvelle volonté du conseil de revoir cette zone.

Il est proposé de déposer cette demande avec le plan de financement ci-après :

Plan de financement

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
CDAS 2019		50 000.00€	32.5%
CDAS 2022		22 000.00€	14.3%
Région		32 500.00€	21.1%
TOTAL des aides publiques		104 500.00€	68 %
Autofinancement (Fonds propres)		49 100.00 €	32%
TOTAL GENERAL		153 600.00 €	100%



Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 24/11/2022

ID : 074-217402908-20221110-22_05_11-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le transfert de la demande de subvention dans le cadre du CDAS 2019 pour le projet du site de départ d'été/hiver du Vallon de Bérard.
- Autorise monsieur le Maire à établir le transfert de subvention

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance

Pour copie conforme

